

SEANCE DU 25 MAI 2020

Date de convocation : 16 mai 2020

Date d'affichage : 2 juin 2020

L'an deux mille vingt le vingt-cinq mai à 20 heures, le Conseil Municipal de CAMBERNON, régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni à la Salle de Convivialité, lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Philippe VAUGEOIS, Maire.

Présents : MM. Christine BISSON, Nadia CHETTOUH, Prescilla DELAMARE, Benoît FOURREAU, Alexandre HERMAN, Martine HERMAN, Guillaume IZIQUEL, Marie-Laure LEHENAFF, Jacky MARIE, Jérôme MAUGER, Michel PENLAE, Bastien PEZERIL, Joël PEZERIL, Céline ROCQUES, Philippe VAUGEOIS.

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Mme Prescilla DELAMARE

INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL :

Monsieur Philippe VAUGEOIS, Maire, donne les résultats constatés au procès-verbal des élections qui se sont déroulées le dimanche 15 mars dernier.

Sont élus :

- Christine BISSON	190 voix
- Nadia CHETTOUH	204 voix
- Prescilla DELAMARE	195 voix
- Benoît FOURREAU	227 voix
- Alexandre HERMAN	206 voix
- Martine HERMAN	239 voix
- Guillaume IZIQUEL	211 voix
- Marie-Laure LEHENAFF	227 voix
- Jacky MARIE	196 voix
- Jérôme MAUGER	209 voix
- Michel PENLAE	199 voix
- Bastien PEZERIL	217 voix
- Joël PEZERIL	228 voix
- Céline ROCQUES	207 voix
- Philippe VAUGEOIS	205 voix

Monsieur Philippe VAUGEOIS, Maire, déclare le Conseil Municipal installé, tel qu'il a été constitué lors des élections du 15 mars 2020.

Conformément à l'article L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal.

Par conséquent, Monsieur Philippe VAUGEOIS après avoir indiqué que c'est la dernière fois qu'il a pris la parole en tant que Maire de CAMBERNON, cède la présidence du Conseil Municipal au doyen de l'assemblée, à savoir Monsieur Joël PEZERIL, en vue de procéder à l'élection du Maire.

Monsieur Joël PEZERIL prend la présidence de la séance ainsi que la parole.

Monsieur Joël PEZERIL propose de désigner Madame Prescilla DELAMARE benjamine du Conseil Municipal comme Secrétaire.

Madame Prescilla DELAMARE est désignée en qualité de Secrétaire par le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Joël PEZERIL procède à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal.

Madame Christine BISSON

Madame Nadia CHETTOUH

Madame Prescilla DELAMARE

Monsieur Benoît FOURREAU

Monsieur Alexandre HERMAN

Madame Martine HERMAN

Monsieur Guillaume IZIQUEL

Madame Marie-Laure LEHENAFF

Monsieur Jacky MARIE

Monsieur Jérôme MAUGER

Monsieur Michel PENLAE

Monsieur Bastien PEZERIL

Monsieur Joël PEZERIL

Madame Céline ROCQUES

Monsieur Philippe VAUGEOIS

Monsieur Joël PEZERIL dénombre quinze Conseillers régulièrement présents et il constate que le quorum posé par l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales est atteint.

ELECTION DU MAIRE :

Monsieur Joël PEZERIL, doyen de l'assemblée fait lecture des articles L 2122-1, L 2122-4 et L 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'article L 2122-1 dispose que « il y a, dans chaque commune, un Maire et un ou plusieurs Adjoints élus parmi les membres du Conseil Municipal ».

L'article L 2122-4 dispose que « le Maire et les Adjoints sont élus par le Conseil Municipal parmi ses membres ... ».

L'article L 2122-7 dispose que « le Maire et les Adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue ». Il ajoute que « si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».

Monsieur Joël PEZERIL demande alors s'il y a des candidats. Monsieur Philippe VAUGEOIS est candidat. Monsieur Joël PEZERIL invite les Conseillers Municipaux à passer au vote.

Chaque Conseiller Municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Monsieur Joël PEZERIL proclame les résultats :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- nombre de bulletins nuls ou assimilés : 1 blanc
- suffrages exprimés : 14
- majorité requise : 8

A obtenu :

- Monsieur Philippe VAUGEOIS 14voix,

Monsieur Philippe VAUGEOIS ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions. Il prend la présidence et remercie l'assemblée.

DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS AU MAIRE :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-1, L.2122-2,

Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Monsieur le Maire a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de trois adjoints.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, fixe à trois le nombre des Adjoints au Maire de la Commune.

ELECTIONS DES ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2122-7 et les articles L.2122-7-1 ;

Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

PREMIER ADJOINT

Premier tour de scrutin

- Nombre de bulletins : 15
- À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14
- Majorité absolue : 8

A obtenu :

- Monsieur Michel PENLAE 14 voix

Monsieur Michel PENLAE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé premier Adjoint et a été immédiatement installé.

DEUXIEME ADJOINT

Premier tour de scrutin

- Nombre de bulletins : .15
- À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : .14
- Majorité absolue : .8

A obtenu :

- Monsieur Joël PEZERIL 14 voix

Monsieur Joël PEZERIL ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé deuxième Adjoint et a été immédiatement installé.

TROISIEME ADJOINT

Premier tour de scrutin

- Nombre de bulletins : 15
- À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 2
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13
- Majorité absolue : 7

A obtenu :

- Monsieur Jacky MARIE 13 voix,

Monsieur Jacky MARIE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé troisième Adjoint et a été immédiatement installé.

DELEGATION DU MAIRE AUX ADJOINTS

Vu l'Article L 2122-18 et L 2122 – 19 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne délégation de fonction aux adjoints de la manière suivante :

Premier Adjoint : Délégation aux Finances et Travaux,

Deuxième Adjoint : Délégation aux Chemins et Fleurissement,

Troisième Adjoint : Délégation aux Affaires scolaires, Assainissement, Urbanisme et Cantine.

DESIGNATION DU DELEGUE TITULAIRE ET DU SUPPLEANT DE LA CMB

Considérant l'article L.273-11 du code électoral, pour les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires au sein des organes délibérants des communautés de communes, des communautés d'agglomération, des communautés urbaines sont les membres du Conseil Municipal désignés dans l'ordre du tableau.

La Commune de Cambernon ayant un seul siège au conseil communautaire de Coutances Mer et Bocage, les délégués communautaires sont les suivants :

Délégué Titulaire : Monsieur Philippe VAUGEOIS,

Délégué Suppléant : Monsieur Michel PENLAE.

DESIGNATION DES MEMBRES DES DIFFERENTES COMMISSIONS

Il est rappelé que Monsieur le Maire est président de droit des commissions communales.

COMMISSION D'ADJUDICATION ET D'APPEL D'OFFRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner trois délégués titulaires et trois délégués suppléants,

Par vote à main levée, à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne :

3 Titulaires : MM. Michel PENLAE, Guillaume IZIQUEL, Alexandre HERMAN

3 Suppléants : MM. Christine BISSON, Martine HERMAN, Jérôme MAUGER.

Suppléant du Président : M. Joël PEZERIL

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

MM. Martine HERMAN, Christine BISSON, Céline ROCQUES, Benoît FOURREAU, Bastien PEZERIL, Nadia CHETTOUH, Guillaume IZIQUEL, Philippe VAUGEOIS

COMMISSION FLEURISSEMENT

MM. Christine BISSON, Nadia CHETTOUH, Prescilla DELAMARE, Benoît FOURREAU, Alexandre HERMAN, Martine HERMAN, Guillaume IZIQUEL, Marie-Laure LEHENAFF, Jacky MARIE, Jérôme MAUGER, Michel PENLAE, Bastien PEZERIL, Joël PEZERIL, Céline ROCQUES, Philippe VAUGEOIS

COMMISSION DES TRAVAUX

MM. Christine BISSON, Nadia CHETTOUH, Prescilla DELAMARE, Benoît FOURREAU, Alexandre HERMAN, Martine HERMAN, Guillaume IZIQUEL, Marie-Laure LEHENAFF, Jacky MARIE, Jérôme MAUGER, Michel PENLAE, Bastien PEZERIL, Joël PEZERIL, Céline ROCQUES, Philippe VAUGEOIS

COMMISSION DES CHEMINS

MM. Christine BISSON, Nadia CHETTOUH, Prescilla DELAMARE, Benoît FOURREAU, Alexandre HERMAN, Martine HERMAN, Guillaume IZIQUEL, Marie-Laure LEHENAFF, Jacky MARIE, Jérôme MAUGER, Michel PENLAE, Bastien PEZERIL, Joël PEZERIL, Céline ROCQUES, Philippe VAUGEOIS

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

MM. Jacky MARIE, Philippe VAUGEOIS

COMMISSION DES FETES ET CEREMONIES

MM. Christine BISSON, Nadia CHETTOUH, Prescilla DELAMARE, Benoît FOURREAU, Alexandre HERMAN, Martine HERMAN, Guillaume IZIQUEL, Marie-Laure LEHENAFF, Jacky MARIE, Jérôme MAUGER, Michel PENLAE, Bastien PEZERIL, Joël PEZERIL, Céline ROCQUES, Philippe VAUGEOIS

COMMISSION CANTINE

MM. Jacky MARIE, Prescilla DELAMARE, Guillaume IZIQUEL, Jérôme MAUGER, Céline ROCQUES, Nadia CHETTOUH, Bastien PEZERIL, Christine BISSON, Alexandre HERMAN, Philippe VAUGEOIS

COMMISSION CIMETIERE

MM. Michel PENLAE, Joël PEZERIL, Guillaume IZIQUEL, Jérôme MAUGER, Marie-Laure LEHENAFF, Christine BISSON, Martine HERMAN, Alexandre HERMAN, Nadia CHETTOUH, Philippe VAUGEOIS

DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE POUR SIEGER AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA MANCHE

Titulaire : M. Joël PEZERIL

Suppléant : M. Jacky MARIE

DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE POUR SIEGER AU SDEAU

Titulaire : M. Jacky MARIE

Suppléant : M. Joël PEZERIL

SITOM

Titulaire : M. Joël PEZERIL

Suppléant : M. Benoît FOURREAU

DESIGNATION D'UN DELEGUE CHARGE DE LA DEFENSE DES ANCIENS COMBATTANTS

M. Michel PENLAE

DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET SUPPLEANT POUR SIEGER AU SYNDICAT MIXTE DE LA SOULLES

Titulaire : M. Joël PEZERIL

Suppléant : M. Jacky MARIE

DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET SUPPLEANT POUR SIEGER AU SDIS

Titulaire : M. Michel PENLAE

Suppléant : M. Guillaume IZIQUEL

COMMISSION SPORTS CMB

MM. Marie-Laure LEHENAFF, Joël PEZERIL

COMMISSION TRAVAUX CMB

M. Michel PENLAE

COMMISSION URBANISME CMB

M. Jacky MARIE

COMMISSION FINANCES CMB

M. Michel PENLAE

COMMISSION CULTURELLE CMB

Mme Christine BISSON

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES CMB

MM. Prescilla DELAMARE, Guillaume IZIQUEL

COMMISSION PETITE ENFANCE CMB

Mme Marie-Laure LEHENAFF

MANCHE NUMERIQUE

M. Michel PENLAE

CLIC

Mme Martine HERMAN

SANTE

Mme Martine HERMAN

COMMUNICATION

MM. Michel PENLAE, Benoît FOURREAU, Prescilla DELAMARE, Céline ROCQUES, Christine BISSON, Philippe VAUGEOIS

ADHESION FEDERATION DEPARTEMENTALE DE DEFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES DE LA MANCHE

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le programme de lutte contre les frelons asiatiques proposé par la Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche (FDGDON 50). Le coût de la participation annuelle de la Commune s'élève à 34 € pour l'année 2020.

Après débat, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, acceptent d'adhérer à cette convention, autorisent Monsieur le Maire à la signer et choisissent l'entreprise ASSISTANCE NUISIBLES située à SAINT SAUVEUR VILLAGES pour la destruction des nids de frelons asiatiques pour l'année 2020.

DEVIS CHEMIN DU ROQUERAY

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis de l'entreprise LAISNEY TP de SAINT SEBASTIEN DE RAIDS d'un montant de 5 052,00 € TTC relatif aux travaux de réfection de voirie du chemin du Roqueray.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte ce devis.

ACHAT DE MASQUES

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'il a procédé à l'achat de 3 850 masques à destination des salariés de la Commune et de la population.

De plus, les salariés de la Commune sont équipés de visières de protection.

Il propose de distribuer à la population 4 masques de type FFP1 et d'un masque en tissu conforme aux normes AFNOR qui viendront s'ajouter aux masques distribués par le Département.

La population concernée seront tous les habitants âgés de plus de 12 ans.

Le coût de cette prestation s'élève à 7 000 euros.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acceptent cette proposition.

SOUTIEN A L'ECONOMIE LOCALE

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes souhaite soutenir l'économie locale ; notamment en apportant une aide financière aux entreprises qui n'ont pu obtenir d'aide au niveau de l'État ou de la Région.

Les Communes seraient appelées à financer cette intervention sous la forme d'un fonds de soutien.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, acceptent ce principe.

RAPPORTS ANNUEL DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE L'ANNEE 2019

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les rapports annuel effectués par le SATESE pour les stations d'épuration du Bourg et de l'Aubrière.

En ce qui concerne la station du Bourg, l'eau épurée est de qualité physico-chimique moyenne à bonne pour un lagunage ; l'entretien de la station et de ses abords est régulier et satisfaisant ; le piégeage des ragondins s'est poursuivi cette année.

En ce qui concerne la station du village de l'Aubrière, l'eau épurée est de qualité physico-chimique moyenne à bonne ; l'élimination de la pollution azotée est partielle ; la saturation hydraulique est en constante augmentation depuis 2015 et atteint 41% du débit nominal de la station ; la présence de canards dans l'enceinte de la station depuis la fin de l'été a permis l'élimination des lentilles d'eau sur les noues.

De plus, Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que le piégeur, pendant la période de pandémie, est obligé de se rendre à Saint Sauveur Villages pour déposer les prises.

De ce fait, il leur propose d'indemniser Monsieur Alain COLETTE de ses frais kilométriques pour se rendre de Camberton à Saint Sauveur Villages.

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (14 voix pour et 1 abstention), acceptent d'accorder une indemnité des frais kilométriques.

EPARAGE CHEMINS

Après débat, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décident de renouveler l'éparage des chemins dans les mêmes conditions que l'année passée et décident de faire appel à l'entreprise FATOUT de SAINT SAUVEUR LENDELIN.

Celle-ci interviendra pour le premier passage en Mai et pour le second passage en Août.

COMMISSION FLEURISSEMENT

Monsieur le Maire propose de convoquer la commission fleurissement le vendredi 5 juin à 14 h 00 à la Mairie afin de procéder au fleurissement du Bourg.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée le mardi 9 juin 2020 à 19 h 30.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 05.